

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement délégué (UE) 2017/1522 de la Commission du 2 juin 2017 complétant le règlement (UE) n° 609/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences spécifiques en matière de composition et d'information applicables aux substituts de la ration journalière totale pour contrôle du poids

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 230 du 6 septembre 2017)

La publication du règlement délégué (UE) 2017/1522 de la Commission est à considérer comme nulle et non avenue.
